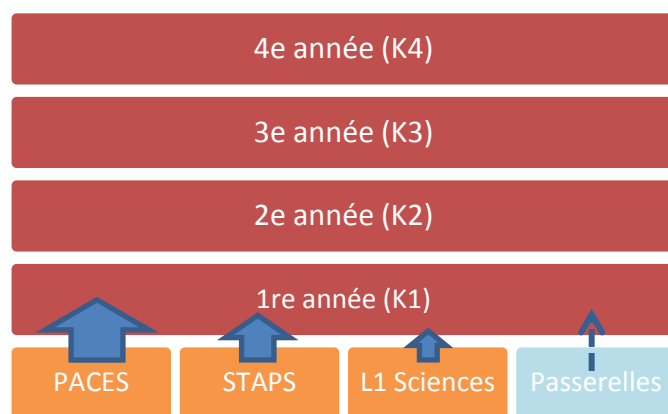


Fiche d'information thématique

Procédure d'admission en institut de formation en masso-kinésithérapie (IFMK)

Depuis la rentrée 2017 la réforme des études de kinésithérapie est mise en place. La formation des masseurs-kinésithérapeutes est intégrée au processus licence-master-doctorat (LMD) et les instituts de formation en masso-kinésithérapie (IFMK) passent une convention avec une Université.

Les études au sein de l'IFMK sont désormais de 4 ans et sont précédées d'une première année de licence (L1). Cette première année de licence peut être une première année commune aux études de santé (PACES), une première année de science et technique des activités physiques et sportives (STAPS) ou une première année de sciences.



Cas particuliers :

Sportifs de haut niveau : un quota peut être réservé dans certains IFMK pour ces étudiants

Déficients visuels : des IFMK sont spécialisés pour l'accueil de ces étudiants

Entrées dérogatoires : pour les titulaires d'un diplôme d'état du domaine paramédical, d'une licence STAPS ou d'un master (au maximum 5% des quotas)

Le nombre de place en fonction de la spécialité de première année de licence dépend des IFMK et de leur conventionnement avec l'université partenaire. Les PACES sont majoritaires mais un grand nombre d'IFMK réserve des places (en nombre limité) aux étudiants de STAPS et de sciences.

Il y a 43 instituts, 2 antennes en métropole, 2 instituts en outre-mer et 4 instituts dédiés aux déficients visuels. Chacun peut avoir des modalités d'admissions différentes. Il existe des instituts publics et privés, les frais de scolarité sont très variables et vont de 184 € à plus de 10 000 €.

- *IFMK recrutant uniquement après PACES*

Nancy (80 places)

Bègles (35 places)

Bordeaux (43 places + 2 places par
PACES Tahiti)

Dax (30 places)

Poitiers (60 places)

Saint Etienne (60 places)

Lyon (65 places)

Dijon (80 places)

Besançon (50 places)

Belfort (30 places PACES Besançon)

Montpellier (95 places)

Toulouse (60 places)

Nice (50 places + 3 places PACES
Corte)

Marseille (140 places PACES Aix-
Marseille)

La Réunion (20 places)

Fort de France (par PACES Antilles-
Guyane)

- *IFMK recrutant après PACES, STAPS et/ou Licence 1 Sciences*

Strasbourg/Mulhouse (PACES 72 places, STAPS 4 places, L1 STV 4 places)

Reims (PACES 30 places, STAPS 10 places)

Limoges IRFSSL (PACES 25 places, STAPS 12 places, L1 Sciences 11 places)

Limoges ILFOMER (PACES 11 places, STAPS 5 places, L1 Sciences 4 places)

Vichy (PACES 70 places, STAPS 10 places)

Grenoble (PACES 40 places, STAPS Grenoble 6 places, STAPS Annecy 2 places, L1 Sciences 6 places)

Brest (PACES 20 places, STAPS 5 places)

Rennes (PACES Rennes 28 places, PACES Brest 15 places, STAPS Rennes 28 places, STAPS Brest 7 places, L1 Sciences Rennes 6 places)

Orléans (PACES Tours 63 places, STAPS Orléans 15 places, L1 Sciences Orléans 6 places, L1 Sciences Tours 6 places)

Lille IKPO (PACES 37 places, STAPS 22 places, Faculté ingénierie de la santé 18 places),

Lille IFMKNG (PACES 43 places, STAPS 25 places, Faculté ingénierie de la santé 18 places),

Berck (PACES 36 places, STAPS 20 places, Faculté ingénierie de la santé 14 places)

Amiens (PACES 35 places, STAPS 15 places)

La Musse (PACES Rouen 15 places, L1 STAPS et L1 Sciences 5 places)

Rouen (PACES 34 places, STAPS 11 places)

Alençon (PACES 50 places, STAPS 15 places, L1 Sciences 15 places)

Nantes (PACES 60 places, STAPS 32 places)

Laval (pluripass Angers 28 places, STAPS Le Mans 10 places).

- IFMK de Paris et d'Ile de France

	ADERF	APHP	ASSAS	CEERRF	EFOM	ESMKP	Meulan Mureaux	Saint Maurice	Saint Michel
Paris V Descartes	30	8	20	4	10				
		10	10	7					
			5						
Paris VI UPMC	51	10				70			
	0-11								
Paris VII Diderot					30			16	
Paris X Nanterre				5			5		
Paris XI Sud			15	10	20			16	15
			5	5	10			10	10
				2	10				
Paris XII Créteil		8		12				16	
		10						10	
Paris XIII Bobigny				2				6	
				2				6	
Cergy- Pontoise			10						
Evry			10						8
UVSQ Versailles St Quentin			25	12			20		6
			1-5	5			5		5

- Places pour PACES
- Places pour STAPS
- Places pour L1 sciences

Pour plus d'informations sur le métier de kinésithérapeute, les études, les adresses des instituts :

Le site de la fédération nationale des étudiants en kinésithérapie : <http://fnek.fr/>

Avec un dossier spécial d'aide à l'orientation des lycéens :

<http://fnek.fr/wp-content/uploads/2017/02/KAOL-2017.pdf>

Le site de l'ONISEP : <http://www.onisep.fr/Ressources/Univers-Metier/Metiers/masseur-masseuse-kinesitherapeute>